

# MORALE IM 8

10:20 L'instruction morale à l'école

## Instruction civique et morale à l'école

### L'instruction morale

L'instruction morale conduit l'élève « à réfléchir sur les problèmes concrets posés par sa vie d'écolier et, par lui-même, de prendre conscience de manière plus explicite des fondements même de la morale : les liens qui existent entre la liberté personnelle et les contraintes de la vie sociale, la responsabilité de ses actes ou de son comportement, le respect des valeurs partagées, l'importance de la politesse et du respect d'autrui. »

### DEMARCHE PEDAGOGIQUE dans l'école du CP au CM2

- Jour 1 : - Écrire la phrase au tableau.  
- Demander aux enfants de la commenter.  
- Copie sur le cahier journal ( belle écriture )
- Jour 2 : - Organiser un débat sur la portée de cette phrase dans la vie courante de l'élève.  
- Le maître apporte des éléments de réponse ( exemples ) et de recadrage.
- Jour 3 : - Élaboration d'une courte synthèse qui sert d'explication pour les enfants.  
- Faire recopier cette synthèse sur un « livret » de morale.( 1 ligne )
- Jour 4 : - Mémorisation orale.  
- Exercice de dictée ( autodictée ?) ou de récitation

## La phrase de la semaine

**IM 8**

« Les mots s'envolent, les écrits restent. » ( Adage juridique )

LA MAÎTRISE de SOI

### EXPLICATION ORALE et trace écrite à faire recopier en fin de semaine :

Quand on demande à quelqu'un de promettre quelque chose, il vaut mieux lui demander de l'écrire. Une promesse écrite a plus de valeur qu'une promesse orale. Les mots s'envolent : on peut les oublier, faire semblant de ne pas les avoir prononcés. Les écrits restent : on en garde la trace, on peut les montrer, les relire. Ils ne peuvent pas être contestés. Quand on s'engage par écrit, on donne sa parole. Quand on signe un document, on s'engage vraiment. On ne pourra pas nier ce qu'on aura écrit. L'homme a inventé l'écriture pour se souvenir des choses importantes, pour faire respecter la parole donnée.